



POLITIQUE DE RÉOLUTION DES CONFLITS DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ARTS MÉDIATIQUES

Le Conseil d'administration du Conseil québécois des arts médiatiques reconnaît que les conflits peuvent survenir au sein de la vie associative. Au travail comme ailleurs, si les conflits sont identifiés et reconnus rapidement et traités de manière appropriée, ils peuvent devenir des sources d'enrichissement et d'amélioration dans notre vie associative.

Le conseil d'administration reconnaît également que tout conflit non reconnu, négligé ou non traité convenablement peut dégénérer en violence organisationnelle ; ils peuvent alors, avoir un impact négatif sur les personnes et sur l'organisation tout entière.

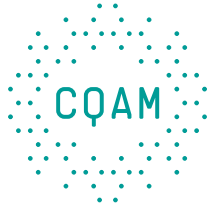
Par conséquent, le conseil croit qu'en cas de désaccord, la prévention et l'intervention précoces sont les meilleurs moyens pour éviter que les conflits ne dégénèrent. Dans une démarche favorisant la collaboration entre les parties concernées et afin de maintenir un milieu de travail favorable et respectueux des personnes qui oeuvrent au CQAM, la présente politique émet les lignes suivantes de conduite pour les administrateurs, dirigeants, employés, membres et collaborateurs du CQAM :

1. Dans un but de prévention, le CQAM encouragera la participation à des activités de formation de groupe ou individuelles visant à créer un environnement de collaboration pour favoriser la résolution de tout conflit de contenu ou de tout conflit relationnel.

2. Dans un but de prévention, le CQAM élaborera une politique pour prévenir et contrer la violence et le harcèlement psychologique en milieu de travail.

3. Afin de résoudre toute situation problématique ou tout conflit le plus tôt possible de façon juste et respectueuse, le CQAM prône les actions suivantes:

- Toute personne impliquée dans un désaccord a la responsabilité de faire connaître, de manière appropriée, son désaccord directement l'administrateur désigné sur la déclaration d'engagement de l'employeur affichée à la vue de tous dans les locaux du CQAM.



Conseil québécois des arts médiatiques
3995 rue Berri, Montréal, Québec, H2L 4H2

www.cqam.org / info@cqam.org
514-527-5116 / 1-888-527-5116

- Le CQAM favorisera le rapprochement des parties en encourageant la tenue de rencontres permettant aux personnes de reprendre le dialogue dans un climat de collaboration et de saine confrontation et de participer à tout processus de résolution de conflit, si nécessaire.

Politique approuvée le

Numéro de la résolution

Date de la prochaine évaluation